



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 15 juillet 2020

**COVID 19 : DIALOGUE SOCIAL NORMAND : PACTE RÉGIONAL POUR LA RELANCE D'ACTIVITÉ**

Signature par la CPME, le MEDEF, l'U2P, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, la FRSEA

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, et les signataires de ce Pacte invitent tous les acteurs du dialogue social en entreprise, élus et dirigeants, à se saisir et à s'approprier tous les leviers préconisés et à faire du dialogue social un déterminant pour la pérennité de leur structure, en alliant performance et amélioration des conditions de travail.**

Depuis le début de la crise sanitaire, les services de l'État en Normandie ont mobilisé les représentants employeurs de plusieurs branches pour échanger sur les difficultés de continuité d'activité.

En complément, la Direccte de Normandie a créé et anime, assistée par l'ARACT (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail), un espace paritaire informel d'échanges, l'Observatoire régional informel (ORI) composé des représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations patronales.

Les travaux de l'ORI menés depuis avril 2020 ont permis aux membres de partager un état des lieux des réalités et des besoins des entreprises. Le dialogue social y est apparu comme la condition incontournable à la continuité ou à la reprise d'activité.

Afin d'être utilisés par les acteurs du dialogue social en entreprises, les travaux de l'ORI sont contenus dans le document « Pacte régional pour la relance d'activité » qui, après avoir rappelé le cadre réglementaire de la négociation, fixe les principaux enjeux pour la reprise

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

d'activité autour de la précarité en emploi, du transfert et du renforcement des compétences, de l'attractivité des métiers, des conditions de travail et de la santé au travail, du sens au travail, du dialogue social, de la communication et de la pédagogie internes.

Face à ces enjeux, le pacte propose des actions et des leviers alliant santé et sécurité, conditions de travail et performance et adaptables aux contraintes internes et externes des entreprises.

Le pacte pour une relance d'activité ainsi que toutes les informations utiles et les liens vers les acteurs ressources sont à retrouver sur le site internet de la Direccte de Normandie : [normandie.direccte.gouv.fr/](http://normandie.direccte.gouv.fr/) et [normandie.direccte.gouv.fr/Coronavirus-point-sur-la-situation-et-conseils](http://normandie.direccte.gouv.fr/Coronavirus-point-sur-la-situation-et-conseils).

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex